

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE  
VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 9 JUIN 2021 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée  
Michèle Fournier, maire de Cloridorme  
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 21-81 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 9 juin 2021 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 9 juin 2021 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 19 mai 2021

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

4. Acceptation des déboursés du mois de mai 2021
5. Règlement 21-213 : Règlement sur la gestion contractuelle

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

6. Certificats de conformité :
  - a) Règlement 1156-11-51 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la Ville de Gaspé
  - b) Règlement 2006-08-16 amendant le règlement de zonage 2006-08 de la Municipalité de Grande-Vallée  
Retiré

**C) Développement socioéconomique**

7. État des programmes d'aide financière
8. Dossier d'investissement : Fonds conjoncturel : Association sports et loisirs de Grande-Vallée – Camp de jour 2021

**D) Autres dossiers**

9. Nomination d'un représentant au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ)
10. Portrait de la situation de l'habitation dans La Côte-de-Gaspé – Choix de la firme
11. Affaires nouvelles :
  - a) Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'AFOGÎM
  - b) Budget RénoRégion – Demande à la SHQ
12. Période de questions pour le public
13. Ajournement ou levée de la réunion

**3. RÉSOLUTION 21-82 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 19 mai 2021 soit et est adopté.

**4. RÉSOLUTION 21-83 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mai 2021 suivant : MRC : 1 008 187,91 \$, Pompiers : 583,00 \$ et TNO : 2 035,32 \$ soient adoptés.

**5. RÉSOLUTION 21-84 : RÈGLEMENT 21-213 : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la MRC de La Côte-de-Gaspé (ci-après appelé « MRC ») le 8 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mouture de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec découlant de l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur*

*autonomie et leurs pouvoirs* en juin 2016, obligeant ainsi les municipalités, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle sans quoi leur politique de gestion contractuelle devenait d'office un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec a été sanctionnée le 19 avril 2018, modulant ainsi certains éléments de la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec et les règles de passation pour les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais en bas du seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel, pouvant être conclu de gré à gré en vertu des règles adoptées par la MRC, tout en prévoyant des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite se prévaloir du droit de prévoir des règles de passation des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais en bas du seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement lorsque la MRC se prévaudra du droit d'octroyer un contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais en bas du seuil d'appel d'offres public, fixé par règlement ministériel conformément aux règles établies dans le présent règlement les articles 936 et suivants du Code municipal du Québec relativement aux appels d'offres ne s'appliqueront plus auxdits contrats;

CONSIDÉRANT que le présent règlement répond à un objectif de transparence, d'autonomie et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à la séance du 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le secrétaire-trésorier le 25 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le règlement # 21-213 : Règlement sur la gestion contractuelle.

## **6. CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :**

### **A) RÉSOLUTION 21-85 : RÈGLEMENT 1156-11-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-51 le 7 juin 2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-51;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-51;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**B) RÈGLEMENT 2006-08-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE**

RETIRÉ.

**7. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

**8. RÉSOLUTION 21-86 : DOSSIER D'INVESTISSEMENT : FONDS CONJONCTUREL : ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE GRANDE-VALLÉE – CAMP DE JOUR 2021**

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les parents du secteur de Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT le manque à gagner financier pour le promoteur;

CONSIDÉRANT que le peu de solutions à court terme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 2 180 \$ à l'Association sports et loisirs de Grande-Vallée pour le projet « Camp de jour 2021 » dans le cadre du *Fonds conjoncturel*.

**9. RÉSOLUTION 21-87 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la MRC se termine lors de l'AGA du CAUREQ en juillet prochain;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Lévesque à titre de préventionniste, est actuellement le représentant de la MRC à ce comité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne monsieur Bruno Lévesque pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

**10. RÉSOLUTION 21-88 : PORTRAIT DE LA SITUATION DE L'HABITATION DANS LA CÔTE-DE-GASPÉ – CHOIX DE LA FIRME**

CONSIDÉRANT la pénurie de logements de toutes sortes sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de s'impliquer dans le dossier du manque de logement sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il faut approfondir nos connaissances de la situation terrain afin d'appliquer des solutions concrètes;

CONSIDÉRANT que d'autres instances travaillent ce dossier dans la région dont la Ville de Gaspé et le Regroupement des MRC et qu'il est essentiel d'agir en complémentarité;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 11 mai 2021 et que trois soumissions ont été reçues dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 4 juin 2021 et a procédé à l'analyse selon les règles d'adjudication de contrat de fourniture de services professionnels établies par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u>	<u>note technique</u>	<u>prix total</u>	<u>pointage final</u>	<u>rang</u>
Raymond Chabot Grant Thornton Aupoint et l'école d'architecture de l'Université Laval	77	63 236,25 \$	20,08	1
Aviséo	83	178 211,25 \$	7,46	2
	58	s/o	s/o	s/o

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le contrat de réalisation du Portrait de la situation de l'habitation dans La Côte-de-Gaspé pour la somme de 63 236,25 \$ taxes incluses, soit 55 000,00 \$ plus taxes applicables;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES :**

### **A) RÉOLUTION 21-89 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFOGÎM**

CONSIDÉRANT que les MRC de La Côte-de-Gaspé et de la Haute-Gaspésie détiennent conjointement un siège au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un mandat de deux ans pour l'année 2021-2023;

CONSIDÉRANT que les deux MRC ont convenu d'un système d'alternance des représentants et que monsieur Magella Emond, maire de Mont-St-Pierre, est le représentant sortant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC désigne monsieur Noël Richard, maire de Grande-Vallée, pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration de l'AFOGÎM.

### **B) RÉOLUTION 21-90 : BUDGET RÉNORÉGION – DEMANDE À LA SHQ**

CONSIDÉRANT le budget de 180 000 \$ accordé à la MRC pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la pandémie de Covid-19 a freiné plusieurs dossiers laissant un solde non utilisé de 68 000 \$;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés dans la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à la Société d'habitation du Québec de permettre un transfert du budget non utilisé du programme RénoRégion en 2020-2021 vers le budget accordé pour 2021-2022.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question.

## **13. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION**

Sur proposition de monsieur Nelson O'Connor, la réunion est levée à 17 h 5.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général